

Arguments

Pour des installations nombreuses, solidaires et durables

Ce texte vise à clarifier le positionnement des CIVAM de Bretagne sur l'agriculture, et notamment sur l'installation, la création d'activités agri-rurales, et la transmission, et à donner des pistes d'action concrètes aux élus pour maintenir des campagnes vivantes et solidaires, grâce à des installations nombreuses, diversifiées et durables.

Des installations en chute libre

La baisse structurelle du nombre d'exploitations agricoles est plus forte en Bretagne que sur l'ensemble du territoire national : **-59% entre 1988 et 2007**, contre -50% pour la moyenne nationale.

Le rythme de disparition des exploitations s'accélère : **3,5 % en rythme annuel depuis 2005** contre 2,8 % entre 2000 et 2005.

A cela s'ajoute la diminution inéluctable, année après année, du nombre d'installations de jeunes agriculteurs : **de 1300 en 1990 à 500 en 2006**, le non renouvellement des classes d'âge parmi les exploitants professionnels (entre 2000 et 2007, la part des exploitants professionnels de plus de 55 ans a augmenté de 6% alors que celle des moins de 35 ans a diminué de 9%) et un écart grandissant entre le nombre d'installations et celui des départs en retraite.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce constat. Les exploitations bretonnes, dont la taille ne cesse d'augmenter (dans les zones d'excédents structurels, les exploitations doivent désormais trouver les terres pour épandre les déjections animales qu'elles produisent), et la pression de l'urbanisation, rentrent directement en concurrence pour l'accès au foncier avec les jeunes agriculteurs désirant s'installer (sur 100 ha libérés, 10 sont perdus pour l'agriculture et 40 vont à l'agrandissement). En lien avec l'augmentation du capital foncier et des investissements dus à la modernisation, le coût de l'installation en Bretagne atteint aujourd'hui une **moyenne élevée de 220 000 €**.

Un autre facteur qui peut expliquer la baisse des installations est d'ordre sociologique : d'une part, le secteur agricole a perdu de son attractivité parmi la population classique des candidats à l'installation, c'est-à-dire les fils ou filles d'agriculteurs ; d'autre part, de nouvelles formes d'installation se développent à travers l'essor de porteurs de projets atypiques par rapport à ces candidats et au modèle agricole dominant en Bretagne.

Des porteurs de projets agri-ruraux atypiques/ innovants, porteurs de renouveau

Les porteurs de projets agri-ruraux innovants accompagnés par le réseau CIVAM en Bretagne s'inscrivent dans les cahiers des charges de l'agriculture biologique, durable ou paysanne, avec des projets diversifiés, articulant des activités de production avec de la transformation, vente en circuits courts, de l'accueil, etc. Ce sont des projets créateurs de forte valeur ajoutée sur le territoire, qui respectent l'environnement et contribuent à valoriser le patrimoine local.

Ils sont les fers de lance d'un renouvellement de l'agriculture et du milieu rural qui répond aux nouvelles attentes de la société, réaffirmées encore récemment au cours du Grenelle de l'Environnement : maintien du paysage et préservation de l'environnement, mise en valeur du patrimoine rural, productions de biens et services de qualité, lien social, etc.

Pour contribuer à relocaliser l'économie en milieu rural et chercher un nouvel équilibre dans l'aménagement du territoire. Et dans un contexte de crise économique, pour favoriser la création d'emplois et l'insertion de personnes « en difficulté » par la création de leur propre activité. En Bretagne, le virage à opérer apparaît encore plus indispensable et urgent tant les externalités négatives sont évidentes : en témoignent les tapis d'algues vertes sur les plages bretonnes et la récente reconnaissance de leur toxicité.

Alors même que les formes d'installation évoluent et que l'enjeu d'accompagner cette évolution est affiché, ces nouveaux candidats rencontrent pourtant de nombreuses difficultés pour s'installer, d'autant plus qu'ils sont différents du modèle conventionnel. **Une illustration en est qu'aujourd'hui, 2 exploitants sur 3 s'installent sans les aides et 85% d'entre eux sont pourtant encore en place 10 ans après.**

Accès au foncier, accès aux financements, dispositifs d'accompagnement peu adaptés à ces projets et candidats « atypiques » : voici la liste de nos propositions pour lever les freins à l'installation et au changement.

Le nouveau visage des candidats à l'installation

Origine : Plus de 32% des installations aidées en 2008 en Bretagne sont HCF, contre 30% en 2007.

25% de porteurs de projets d'origine non agricole dans les installations aidées en 2008, 54,5% dans les porteurs de projets accompagnés par le réseau CIVAM en Bretagne.

Age : La moyenne d'âge des « jeunes » installés avec DJA est de 29 ans en 2008 ; 40% de ces « jeunes » s'installent après 30 ans ; 32% des personnes accompagnées en 2007 et 2008 par le réseau CIVAM avait plus de 45 ans.

Reconversion professionnelle : 58,3% des jeunes installés avec DJA en 2008 étaient salariés hors agricoles avant leur installation.

Tous ces chiffres sont en augmentation depuis plusieurs années et traduisent une évolution significative des candidats à l'installation.

Des leviers sur lesquels agir

Foncier

- Impulser des politiques territorialisées offensives et coordonnées au niveau des collectivités locales pour la mise en place de réserves foncières dédiées à l'installation sur des projets agri-ruraux innovants.
- Poursuivre et augmenter les moyens mis à disposition du portage foncier en faveur d'installations agri-rurales innovantes.
- Inciter les propriétaires fonciers à privilégier la signature de baux environnementaux avec des jeunes installés sur leurs terres.
- Aider à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et formation auprès des élus.
- Renforcer l'accompagnement des cédants : reconnaître et financer les actions de sensibilisation et d'accompagnement (repérage, diagnostic transmission, cafés transmission, formations à la transmission) mises en place par le réseau CIVAM, dans le cadre d'un dispositif pérenne, en complémentarité de ce qui se fait déjà dans d'autres réseaux (et non pas en concurrence), par rapport à leur spécificité : transmettre pour installer sur un projet agri-rural innovant.
- Privilégier tant que possible l'accès collectif au foncier pour éviter la spéculation foncière.

Financement et aides

- Créer des dispositifs spécifiques pour les porteurs de projets non éligibles à la DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) : les plus de 40 ans et les installations progressives. Contribuer au financement de la formation pour acquérir la capacité agricole et accéder à la DJA pour des personnes ne bénéficiant d'aucune aide.
- Mettre en place des relais de capital risque pour des projets agricoles et ruraux d'un montant en investissement inférieur à 50.000 €).
- Faire évoluer les références classiques pour l'évaluation de la viabilité économique des projets (reconnaitre la viabilité de surfaces d'installation plus petites, mais qui dégagent plus de valeur ajoutée à l'hectare).
- Donner plus de lisibilité à l'ensemble des aides disponibles en région.
- Renforcer les moyens de la finance sociale et solidaire.

Accompagnement et formation

Il existe actuellement des dispositifs pour financer de la formation ou du conseil ponctuel. La mise en place du « Plan de Professionnalisation Personnalisé » (PPP), bien qu'ayant pour objectif de mieux s'adapter aux porteurs de projets, ne nous semble pas répondre au besoin d'un accompagnement global : pas d'accompagnement à l'émergence, quelques heures de conseil financées (exemple en Ille et Vilaine : 6 heures).

- Créer un dispositif de financement pérenne, qui permette de financer un accompagnement global, selon un processus ancré dans la durée, depuis l'émergence jusqu'à la post-crédation. Exemple du dispositif DIVA dans le Limousin, qui permet de cofinancer 5625 € par porteur de projet, ce qui correspond à un peu plus de 10 jours d'accompagnement.
- Proposer une formation longue au niveau de la région, dans le cadre du Programme Régional des Stages, sur la création d'activités durables et solidaires, articulant agriculture durable et économie sociale et solidaire.
- Avoir une véritable politique d'évaluation de la mise en place du PPP ; notamment sur le principe de pluralité.
- Soutenir les nids d'activités et la création de coopérative(s) ou couveuse(s) d'activités agri-rurales.
- Contribuer à la création d'un statut pour le porteur de projet au cours de son cheminement.
- Reconnaître et financer le tutorat par les agriculteurs déjà installés, qui contribue à des installations durables.

Réseaux

- Soutenir la pluralité et la diversité des réseaux, ne pas les mettre en concurrence mais accompagner leur complémentarité.

Représentation Politique

- Intégrer, dans les lieux de décision, à chaque échelle territoriale, une réelle représentativité des acteurs du monde rural s'appuyant sur la pluralité de ces acteurs.
- Impulser une meilleure coopération entre les instances des différents niveaux (Pays, Département, Région).
- Décloisonner les dispositifs et les instances pour contribuer à une meilleure intégration des différentes dimensions des projets agri-ruraux, solidaires et durables : agriculture, tourisme, patrimoine, ESS, formation, etc.

Dans les Répertoires

Départementaux à l'Installation, il y avait 3 fois moins d'offres que de demandes en Bretagne en 2008. Ce chiffre illustre une inadéquation entre le foncier disponible et la demande.

Sur 100 ha libérés, 10 sont perdus pour l'agriculture et 40 vont à l'agrandissement

La DJA

La DJA (Dotation Jeunes Agriculteurs) est une aide fondamentale pour l'installation agricole, or les plus de 40 ans n'y ont pas accès. Pourtant, ces installations, quand elles se situent entre 40 et 45 ans, ont une durée de vie de 20 ou 25 ans, soit « la même durée de travail que les agriculteurs qui s'installent à 30 ans et quittent le métier à 55 ans ». Alors que ces départs précoces avant l'âge de 55 ans concernent plus du tiers des agriculteurs, ces installations tardives participent à part entière au renouvellement des générations agricoles, ce qui pose question quant à l'adaptation du cadre de la DJA aux problématiques actuelles.

Notre charte de l'accompagnement

1. Chaque porteur de projet est considéré comme l'expert de son projet.
2. Les projets et leur accompagnement sont abordés dans le cadre d'une approche territoriale, et selon le triptyque projet de vie, projet professionnel et projet de territoire.
3. Les projets sont abordés comme un processus continu, où l'installation n'est qu'un moment fort. Elle est l'aboutissement d'une période de préparation mais peut être suivie de réorientations, et pouvant faire l'objet d'étapes sur une durée de plusieurs années.

